

RAVOLOLONIRINA Robertine

472 ME Mandroasa Ivato  
Antananarivo 015

1 Bis Rue Pierre Larousse  
75014 Paris

Ce 13 Octobre 2015

Site Madagate

(A l'attention de Mr Jeannot Ramambazafy)

N/REF: CS 100 /RR/15  
Objet: Demande de suppression d'article dans le site de Madagate

Je viens de recevoir du courrier concernant ces histoires de bois de rose. Trois lettres pour être précis et émanant de Ravololonirina Robertine. Elle demande que le dossier parlant de ses deux fils soit supprimé de madagate. En déclarant, je cite : « *Outre que les informations y figurant sont très anciennes et donc obsolètes car datant du 17 juillet 2011, elles se sont révélées être fausses, ou au moins plus que tendancieuses puisque laissant clairement croire aux lecteurs que nous avons commis un quelconque délit dans une affaire de trafic de bois de rose* » »

Il y a également, un extrait de plumitif que vous trouverez en cliquant [ICI](#) , déclarant officiellement que ses deux fils n'ont rien à voir avec le trafic de bois de rose. Cependant, je ne peux pas effacer comme çà un article qui fait partie de l'Histoire de Madagascar. Surtout que Mme Ravololonirina doit reconnaître que les photos de ses fils EMANENT D'UN AVIS DE RECHERCHE LANCE PAR LE BIANCO. C'est à ce dernier d'informer officiellement l'opinion publique qu'après enquête les fils de Mme Ravololonirina, été elle-même, ont été lavés de tout soupçon. Ce, APRES UNE AUDIENCE EN CORRECTIONNELLE en septembre 2012 à l'issue de laquelle il est écrit un

« *renvoi des fins de poursuites de toutes leurs chefs d'inculpation* » »

. Il y a bien eu recherche et comparution devant un tribunal correctionnel. Non ? Et ils n'ont pas été les seules personnes à avoir comparu.

Madagate est un support d'informations jamais inventées grâce à des preuves irréfutables à l'appui. **Tout ce que je peux faire, c'est informer l'opinion publique, à travers cet article, que ses fils et Ravololonirina Robertine, ayant elle-même fait l'objet de l'avis de**

**recherche-, sont lavés de tout soupçon, en matière de trafic de bois de rose.** Elle n'a même pas été inculpée à partir d'août 2012 (voir rappel par étape plus bas). Il lui appartient de publier dans tous les médias d'ici et d'ailleurs, la décision de la cour correctionnelle du 21 septembre 2012. Et de considérer que la justice malgache a bien fonctionné dans son rôle d'équité et d'indépendance tant crié par le [Premier ministre actuel, Jean Ravelonarivo](#)

.

Enfin, certes, la demande de Ravalolonirina Robertine est « *légitime* » mais les avis de recherche du Bianco sont réels, ne sont pas

« *faux* »

et font partie de l'Histoire qui ne peut pas s'effacer

*"comme ça"*

. Vouloir m'accuser de propagation et diffusion de fausses nouvelles, ne tiendra jamais la route devant aucun tribunal.

En tout cas, ses relations sont à présent au courant de la décision de la justice et ce n'est pas à moi ni à madagate qu'il faut s'en prendre. Pour elle et sa famille, donc, tout est bien qui finit bien. Sinon, à force d'instance, ça va finir par devenir des menaces déguisées de la part de Ravalolonirina Robertine qui s'est subitement jetée sous les feux de l'actualité.

**Jeannot Ramambazafy – 14 octobre 2015**

**RAPPEL PAR ETAPE DE L'HISTOIRE**

**REPUBLIKY MADAGASKARA**  
Filavava - Tandriana - Fivondrona

**BUREAU INDEPENDANT ANTI-CORRUPTION**  
BRANCHE TERRITORIALE ANTANANARIVO

**AVIS DE RECHERCHE N° 106-11/BIANCO/DTA/VOIMT/BA**

En vertu de la disposition de la loi 2004-021 du 01 septembre 2004 sur la lutte contre le complot en son article 23 alinéa 5, le Bureau Independent Anti-Corruption a l'honneur de demander le concours de la force publique aux fins de rechercher et de procéder à l'arrestation de nommé.

**NOM:** MOHAMAD AHMAD  
**Prénoms:**  
**Naissance:** 14 octobre 1972 à Toamasina;  
**Etat civil:** AHMAD MOHAMAD de Branche MOCTET  
**Carte d'identité:** 901 651 603 789 du 18 mars 1991 à Toamasina ; duplicata du 08 mars 2001 à Sainte Marie  
**Carte de permis de conduire:** L'AN 969 Toamasina Andilohantreny Mandrohoa Itrio Antananarivo

Le Bianco prie toute personne en possession des renseignements le concernant, de contacter les numéros ci-après.

**Cellulaire:** 901 651 603 789 - **Téléphone fixe:** 22 489 82 - **Téléphone mobile:** 22 489 82 ;  
**CSSE:** 603 65 96 296

ou d'aviser tout autre service de Sécurité Intérieure ou Poste de Gendarmerie

Antananarivo, le **13 JUL 2011**





REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

BUREAU INDEPENDANT ANTI-CORRUPTION  
BRANCHE TERRITORIALE ANTANANARIVO

AVIS DE RECHERCHE N° 97-11/BIANCO/DG/DTA/DI/GI/MTB/AR

En vertu de la disposition de la loi 2004-030 du 09 septembre 2004 sur la lutte contre la corruption en son article 23 alinéa 5, le Bureau Indépendant Anti-Corruption a l'honneur de demander le concours de la force publique aux fins de rechercher et de procéder à l'arrestation des nommés:

Primo :



Nom: RAVOLOLONIRINA

Prénom: Robertine;

Née le : 27 avril 1959 à Ambodifarihy Amparafaravola;

Fille de : Père Inconnu et de RAZANAMALALA

CIN N° : 711 992 007 474 du 10 juin 1977 à Sambava

Dernière adresse connue : Lot 472 ME Andafiavaratra Tanambao Mandrosoa Ivato Antananarivo

Secundo:



Nom : FENOZANANY

Prénom: Hiarisolo Loo-Ki Jerry;

Né le : 29 Septembre 1977 à Sambava

Fils de: HANTA Jean Paul et de RAVOLOLONIRINA Robertine

CIN N° : 711 991 020 028 du 16 août 1995 à Sambava

PROFESSION : Gérant de la Société MANIRY sise à Mandrosoa Ivato Antananarivo

Dernière adresse connue : Villa Panoramique n°18 Ambatobe Antananarivo

Tertio :



Nom: FENOZANANY

Prénom: Hiarisolo Loo-Ki Ralph;

Né le : 12 avril 1980 à Sambava

Fils de : Hanta Jean Paul et de RAVOLOLONIRINA Robertine;

CIN N° : 103 111 005 424 du 11 septembre 1998 à Ambohidratrimo

PROFESSION : Gérant de la Société BEMIRAY sise SALAZAMAY Toamasina

Dernière adresse connue : Villa n° 04 Résidence FORELLO Tanjombato Antananarivo

Le Bianco prie toute personne en possession des renseignements les concernant, de contacter les numéros ci-après :

Téléphones fixe : 22 489 82, - 22 489 79, -22 459 52 ;

GSM : 033 02 00 296

ou d'aviser tout autre service de Sécurité Intérieure ou Poste de Gendarmerie

Antananarivo, le 13 JUL 2011

Destinataires :

- M. le Général, Commandant la Gendarmerie Nationale
- M. le Directeur Général de la Police Nationale
- Aéroport International Ivato (PAF);
- Branches Territoriales du Bianco (Fianarantsoa, Tohiara, Toamasina, Antsiranana et Mahajanga)
- Toutes Directions Inter Régionales de la Sécurité Intérieure;
- Toutes Circonscriptions Régionales de la Gendarmerie Nationale



# Madagascar Bois de rose. Mise hors de cause des fils de Ravololonirina Robertine

Mercredi, 14 Octobre 2015 09:02 - Mis à jour Mercredi, 14 Octobre 2015 09:33

~~Robertine et ses fils ont été mis hors de cause par le Procureur de la République (BIANCO) ces avis de recherche. Ils~~

RAVOLOLONIRINA Robertine  
472 ME Mandroso Ivato Antananarivo 015  
1 Bis Rue Pierre Larousse 75014 Paris  
Ce 13 Octobre 2015  
Site Madagate  
(A l'attention de Mr Jeannot Ramanbazafy)

**N°REF:** CS 100 /RR/15  
**Objet:** Demande de suppression d'article dans le site de Madagate

Bonjour,  
Votre site a publié une page d'informations concernant mes deux fils Jerry et Ralph FENOZANANY-HIARISOLO, et moi-même Robertine RAVOLOLONIRINA.  
En effet, à la saisie de ROBERTINE RAVOLOLONIRINA sur le moteur de recherches Google, apparaît la page suivante :  
<http://andriamanaroro.org/politique-madagascar/dossier/1057-andry-rajoelina-a-brickaville-personne-ne-peut-se-larguer-detre-propretaire-du-bois-de-rose-de-madagascar.html>

Outre que les informations y figurant sont très anciennes et donc obsolètes car datant du 17 juillet 2011, elles se sont révélées être fausses, ou au moins plus que tendancieuses puisque laissant clairement croire aux lecteurs que nous avions commis un quelconque délit dans une affaire de trafic de bois de rose.

Or, cela n'a nullement été le cas puisque pour ce qui me concerne, le Parquet d'Antananarivo a certifié le 23/08/2012 qu'il n'y avait aucunement lieu à poursuites, et s'agissant de mes deux fils, ceux-ci ont été mis purement et simplement hors de cause par jugement rendu en cette même ville le 21/09/2012.

Dès lors, la persistance de telles informations sur votre site – accompagnées de surcroît de nos trois photos – nous cause évidemment un très grave préjudice, tant sur les plans personnel que commercial.

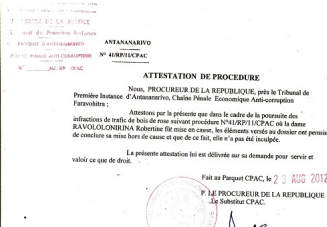
En conséquence, nous vous demandons de procéder de toute urgence à leur suppression.

Enfin, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous accusé réception du présent message et de nous confirmer avoir satisfait à notre légitime demande.

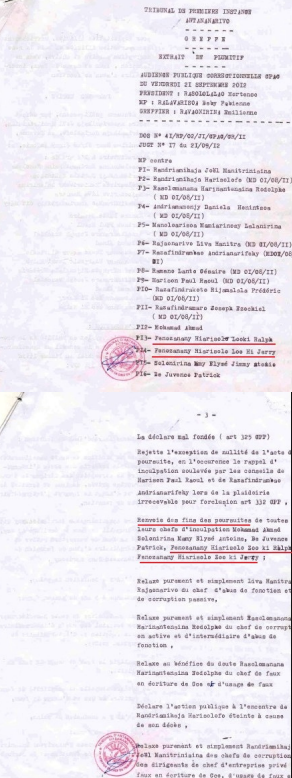
Salutations distinguées,

Robertine RAVOLOLONIRINA  
Jerry FENOZANANY-HIARISOLO

\*\*\*\*\*



~~Robertine et ses fils ont été mis hors de cause de Ravololonirina Robertine~~



~~car par un jugement de ce tribunal de la République Robertine et ses fils ont été mis hors de cause~~